

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la Société

Journal de la société statistique de Paris, tome 52 (1911), p. 177-184

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1911__52__177_0

© Société de statistique de Paris, 1911, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 5. — MAI 1911

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 AVRIL 1911

SOMMAIRE. — Rectification et adoption du procès-verbal de la séance du 15 mars 1911. — Élection d'un membre titulaire. — Présentation d'un membre titulaire. — Correspondance : M. le Secrétaire général. — Nécrologie. — Présentation d'ouvrages : M. le Secrétaire général. — Compte rendu des travaux de la section des sciences économiques et sociales au quarante-neuvième Congrès des Sociétés savantes : M. Alfred Neymarck. — Discussion sur une question de méthode statistique posée par M. Vassillière : MM. March, Jules Bernard, Charles Laurent, Petit, de Lasteyrie, Edmond Théry, Yves Guyot. — Communication de M. Malzac sur la statistique à un entrepôt de tabacs. Discussion : MM. Charles Lauret, Edmond Théry, Cadoux, de Saint-Maurice, Yves Guyot, Schelle. — Communication de M. Dugé de Bernonville sur la loi d'assistance aux vieillards, infirmes et incurables.

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence de M. Charles LAURENT, président.

A propos du procès-verbal de la séance du 15 mars 1911, M. le Secrétaire général signale un *erratum* : page 110, deuxième ligne, il faut lire « et 70 % d'obligations nominatives » au lieu de : « 60 % d'obligations au porteur ».

Sous réserve de cette correction, le procès-verbal est adopté.

Il est procédé à l'élection, à titre de *membre titulaire*, de M. Charles de Lasteyrie, présenté dans la séance précédente.

M. le PRÉSIDENT annonce qu'il a reçu une demande de candidature de M. Gustave Itasse, ingénieur, 61, boulevard Beauséjour (XVI^e), présenté par MM. de Con-
tenson et Barriol.

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL annonce que la Société a encaissé la subvention de la Ville de Paris et le complément de 150 francs de la subvention de 350 francs allouée par le Conseil général de la Seine ; il rappelle que cette allocation supplémentaire est due à notre vice-président, M. Desroys du Roure.

M. le Secrétaire général donne lecture de la correspondance ; il annonce que notre Société figurera avec honneur à l'exposition de Turin, ainsi qu'à l'exposition de Dresde ; pour répondre à une demande des organisateurs de cette dernière, il a envoyé les trois derniers volumes du *Journal*, qui indiqueront les travaux intéressants dont nous avons eu communication.

M. BARRIOL rappelle que le Dr Robert Meyer, nommé ministre des finances de

l'empire austro-hongrois, a été remplacé par le Dr Ernst Mischler comme président de la commission impériale et royale de statistique. Il s'est fait l'interprète de la Société pour féliciter nos deux confrères.

Il a le regret de signaler le décès de sir Francis Galton auquel il rend hommage ; un article nécrologique fort important a été inséré dans le numéro de février du *Journal de la Société royale de statistique*. M. March a bien voulu se charger de rédiger une notice (Voir p. 203).

Parmi les ouvrages reçus, M. Barriol signale l'*Histoire générale des sociétés de crédit en France*, de notre collègue M. le comte de Saint-Maurice : c'est une étude très complète et très sûre qui rendra de grands services.

M. RICHARD a fait hommage à la Société d'un certain nombre de volumes de son savant ouvrage : *L'Assurance complémentaire sur la vie*, qui contient des idées nouvelles et fort intéressantes.

M. Ch. BROUILHET, l'excellent professeur de droit à l'Université de Lyon, nous a adressé un extrait du compte rendu de la séance du 16 décembre 1910 de la Société d'économie politique de Lyon, dans laquelle il a exposé très clairement les faits économiques de l'année 1910 ; nous ne pouvons que nous féliciter de voir s'établir des liens de cordialité entre les diverses Sociétés savantes de province et notre Société.

L'inspecteur général de la division de la statistique et de l'économie rurale en Argentine, M. F. Molinas, a envoyé à la Société une étude qui mérite d'être retenue, car elle donne l'historique du développement de la colonisation argentine et de l'industrie agricole de 1810 à 1910.

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL signale encore un travail important sur la législation du travail des enfants paru dans le *Bulletin of labor* de juillet 1910, la statistique des chemins de fer français, la statistique générale de l'Algérie, les statistiques de Finlande, du canton de Berne, de la ville de Barcelone ; il met à la disposition des membres de la Société des exemplaires de l'*Argentine agricole*.

Il attire enfin l'attention de ses collègues sur le premier volume du *Recueil de la statistique municipale de la Ville de Paris*, publié sous la direction de notre ancien président, M. Jacques Bertillon : le premier fascicule contient des documents intéressants provenant de l'enquête anglaise sur le coût de la vie dans différentes villes.

M. Alfred NEYMARCK rend compte des travaux du 49^e Congrès des sociétés savantes qui vient d'avoir lieu à Caen.

M. Alfred Neymarck, qui est membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, avait été désigné, en cette qualité, par M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, pour présider une des séances de la section des sciences économiques et sociales au Congrès des sociétés savantes de Paris et des départements qui s'est tenu du 18 au 22 avril, sous la présidence de M. A. de Foville, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques et vice-président de la section économique du Comité des travaux historiques et scientifiques, assisté de M. Verwaest, secrétaire du Comité des travaux historiques.

Sur l'invitation de M. le président, M. Alfred Neymarck résume les travaux de ce congrès. Il rappelle tout d'abord que la présidence des séances de la section des sciences économiques et sociales, dont le président est M. E. Levasseur, avait été fixée comme suit, par arrêté du Ministre de l'instruction publique : MM. de Foville, de l'Institut, vice-président de la section ; Villey, de l'Institut, doyen de la Faculté de droit de l'Université de Caen ; G. Harmand, secrétaire de la section ; Allix, professeur de la Faculté de droit de Caen ; des Cilleuls, membre du Comité des travaux historiques ; Vaudrus, président de chambre à la cour d'appel ; Astoul, professeur à la Faculté de droit de Caen ; Alfred Neymarck, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques ; Genestal, professeur à la Faculté de droit de Caen ; Camille Bloch, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, et Nézard, professeur à la Faculté de droit de Caen.

Les travaux du Congrès de Caen ont été nombreux ; 16 questions inscrites au programme ont été traitées ; des communications ont été faites par leurs auteurs

sur 19 questions d'initiative privée ; 12 communications ont été faites au cours des discussions générales, soit un total de 47 communications.

M. Alfred Neymarck signale particulièrement un travail, remarquable par le fond et par la forme, de M. Allix, professeur à la Faculté de droit de Caen, sur la *capacité des syndicats agricoles* ; une étude de M. Béré, conseiller général du Calvados, sur la *foire de Guibray au seizième siècle et comment s'y faisaient les échanges*. M. Barrey, archiviste de la ville du Havre, a envoyé un mémoire sur la *population du Havre de 1783 à 1882* ; M. Rey, membre du Conseil supérieur des habitations à bon marché à Paris, a fait une communication documentée sur la *politique du terrain dans les grandes agglomérations*. M. Michel Caraude a fait une communication intéressante sur la vingtième question du programme : *Du commerce des primeurs et des moyens de le faciliter*. Dans le même ordre d'idées et avec des arguments et des chiffres bien choisis, cette communication vient à l'appui de celle que M. Bernard faisait à notre Société il y a quelques mois. M. Alfred Neymarck signale aussi une étude de M. Vintras, professeur au collège de Honfleur, sur le *commerce du hareng à Honfleur il y a cent ans*. C'était la première fois qu'il était question de hareng dans un congrès de sociétés savantes, mais il était difficile de faire un exposé aussi intéressant que celui de M. Vintras sur un tel sujet.

M. Villey, de l'Institut, doyen de la Faculté de droit de l'Université de Caen, qui s'est véritablement multiplié en recevant les membres du Congrès et en leur rendant des plus agréables leur séjour à Caen, a charmé le Congrès en rappelant, dans un mémoire répondant à la neuvième question du programme : *La vie d'une Université de province au dix-huitième siècle*, quelques épisodes charmants de l'histoire de l'Université de Caen.

M. Besnier, archiviste du Calvados, a donné une sérieuse étude sur les *Prix d'affermage de domaines avec assiette fixe, aux dix-septième et dix-huitième siècles*. M. Germain Martin, professeur à la Faculté de droit de Caen, a exposé, avec une grande maîtrise : *Les idées monétaires à la veille du système de Law* ; sa communication, qui soulevait de nombreuses questions économiques et financières, a vivement intéressé le Congrès, comme l'a prouvé la discussion qui l'a suivie.

M. des Cilleuls, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, n'avait pas moins de cinq communications répondant à cinq des questions du programme : *Des relations de Turgot avec Orceau de Fontette* ; *Les moyens collectifs et individuels pour combattre l'alcoolisme* ; *Des modifications qu'on pourrait apporter dans le régime du divorce* ; *La tutelle administrative* ; *Les circonscriptions territoriales en France*. Il s'en est acquitté avec son ardeur et son talent habituels.

M. Alfred Neymarck cite encore les communications de M. Genestal, professeur à la Faculté de Caen ; Valban, professeur au lycée d'Aix ; Béranger, de la Société de numismatique, de M. Hubert, juge de paix à Lissigny, et de M. Nicolle, professeur au collège de Sées, sur les *ventes de biens nationaux*, etc.

La section des sciences économiques et sociales du Congrès de Caen a eu une session intéressante et bien remplie, ses travaux ont été suivis et résumés avec une grande fidélité par le secrétaire de la section, M. Harmand, avocat à la Cour ; la municipalité de Caen a fait à ses membres un accueil véritablement cordial et plein de charme. M. de Foville, avec la simplicité et la modestie qui le distinguent, a assuré le succès de ce Congrès qui laissera, dans l'esprit de tous ceux qui y ont pris part, d'excellents souvenirs.

La séance générale de clôture a été présidée par M. Vidal de la Blache, membre de l'Institut, président de la section de géographie. Le discours d'usage a été prononcé par M. Camille Bloch, inspecteur général des bibliothèques et archives, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques. M. Camille Bloch a montré combien il était utile pour les sociétés savantes de porter leur attention sur l'époque contemporaine, de publier les documents locaux sur l'histoire de France au dix-neuvième siècle, car il est bon que nous soyons éclairés sur notre passé le moins lointain, sur nos origines les plus prochaines. Son discours, d'une grande pureté de langage, rempli de savants aperçus et de conseils pratiques, a été très

écouté et non moins vivement applaudi. M. Vidal de la Blache a exprimé les regrets que causait à tous l'absence de notre maître, de notre vénéré président M. E. Levasseur. Après avoir rappelé le souvenir et les travaux de ceux des membres du Comité des travaux historiques que la mort a enlevés depuis l'année dernière, il a félicité chaleureusement M. Camille Bloch. Il reconnaît que l'étude des questions modernes et contemporaines exerce sur de bons esprits une attraction de plus en plus forte. L'une des principales raisons est sans doute l'espoir, l'illusion peut-être, de scruter à travers les phénomènes présents le secret de l'avenir prochain. Chacun veut s'essayer avec le sphinx ; mais l'étude du passé, antique ou médiéval, pour être un détour, n'est pas le plus mauvais chemin à prendre pour aborder les questions contemporaines ; il souhaite à son tour que, sans diminuer l'attention que mérite le passé, qui tient après tout les clefs du présent, les études modernes et contemporaines poussent de fortes racines en cette terre de Normandie.

M. le PRÉSIDENT dit que l'ordre du jour appelle la discussion sur la question de méthode statistique posée par M. Vassillière.

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL annonce qu'il a reçu une lettre d'excuses de notre ancien président encore souffrant. La question posée par M. Vassillière a donné lieu à l'Institut national d'agriculture à un rapport de M. Ricci, chef du service de la statistique générale, rapport qu'il analyse succinctement comme suit.

Les différents systèmes d'expression de l'état des cultures peuvent se ramener à deux types fondamentaux : le système d'évaluation et le système de classification. Dans le premier, on établit un nombre fondamental de l'échelle et on le rapporte à un *rendement* déterminé, par exemple, le rendement moyen des dix dernières années. Tous les états de culture possibles sont exprimés ensuite par des chiffres proportionnels au *rendement* prévu. La définition du point fondamental de l'échelle est tout à fait arbitraire, mais, une fois ce point défini, tous les autres points de l'échelle le sont eux-mêmes. C'est ce système qui est appliqué aux États-Unis, en Grande-Bretagne et au Canada.

Dans le système de classification, au contraire, on se sert, ou de certains mots déterminés comme : très bon, bon, médiocre, mauvais, très mauvais, ou de chiffres qui sont la simple traduction de ces mots. C'est ainsi qu'on opère en France, en Russie, en Allemagne, en Autriche, aux Pays-Bas, dans le Luxembourg et en Suède.

Le système d'évaluation offre l'avantage de faire connaître avec plus de précision l'état d'une culture donnée dans les divers pays ; il permet par ce fait de calculer une moyenne composée, un indice unique grâce auquel un service international de statistique peut fournir une idée d'ensemble sur la culture d'un produit déterminé.

On peut cependant critiquer ce système en disant qu'il laisse croire qu'on peut prévoir la récolte avec précision même plusieurs mois à l'avance. M. Ricci estime que cette critique est exagérée, car personne ne peut croire qu'un bureau de statistique ait le pouvoir de connaître avec certitude un événement futur. D'autre part, les spéculations sont possibles même avec un système de classification.

Le rapport conclut donc à l'adoption d'un système d'évaluation basé sur un rendement moyen, en tenant compte de deux recommandations : pendant les premiers mois qui suivront les semailles, on n'exprimera l'état des cultures qu'à l'aide de mots et non de chiffres ; de plus, les chiffres d'évaluation ne serviront qu'à établir des comparaisons avec les chiffres se rapportant à la même culture, soit aux mois précédents, soit aux années précédentes, et non à établir un chiffre absolu de la production.

M. Lucien MARCH demande à présenter une observation sur la question posée par M. Vassillière, puisque cette question semble devoir être rayée de l'ordre du jour. Il ne se permettrait pas d'intervenir en l'absence de M. Vassillière, s'il devait émettre un avis défavorable au système adopté par le Ministère français de l'agriculture pour l'évaluation des récoltes en terre. Il désire seulement indiquer les raisons qui justifient ce système. Que l'on apprécie l'état des récoltes par une note ou par

l'estimation de la quantité à récolter, sous réserve de conditions climatériques moyennes, le résultat est le même. La note exprime un rapport à la valeur maximum à attendre. Or, cette valeur maximum est connue, aussi bien que la valeur moyenne sur laquelle se fonde le second procédé d'estimation. Rien de plus facile, par conséquent, que de passer de la note au chiffre estimatif de la production.

Pour comparer la valeur de l'un et de l'autre système, il faut se placer à un autre point de vue. L'agriculteur ou le commerçant préfère assurément qu'on lui fournisse une estimation de la récolte, plutôt qu'une note. Mais le statisticien doit se guider sur d'autres considérations. En fait, il s'agit non d'observations statistiques, mais d'évaluations. Dans un cas, celui de l'estimation sous réserve de conditions futures d'un certain ordre, le chiffre fourni au public n'a de valeur que moyennant une hypothèse et cette hypothèse est facilement perdue de vue. Dans l'autre cas, la note exprime l'opinion des professeurs d'agriculture sur l'état actuel de la récolte, sans aucune hypothèse. Cette manière de faire est donc mieux limitée à l'observation, elle ne donne point l'illusion d'un document statistique.

Tout au plus pourrait-on demander que dans le tableau des notes départementales, les départements n'interviennent point avec le même poids, alors que les uns sont de gros producteurs et d'autres des producteurs insignifiants. Cependant, comme les départements sont très nombreux, la comparaison d'une année à l'autre peut ne point dépendre beaucoup des poids. Chacun, d'ailleurs, connaît la production ordinaire des divers départements et peut calculer lui-même la production estimative du pays à l'aide des notes départementales. L'Administration française est donc, semble-t-il, bien inspirée en ne prenant point la responsabilité de calculs hypothétiques qui n'offrent d'ailleurs aucune difficulté.

M. Jules BERNARD fait remarquer que le système préconisé par M. March présente l'avantage de donner la situation exacte de la récolte à des époques successives, ce qui fournit une approximation de plus en plus grande ; il trouve un avantage analogue dans les statistiques des recettes de chemins de fer qui permettent d'évaluer, avec une exactitude croissant de semaine en semaine, les recettes totales de l'année.

M. Charles LAURENT dit qu'on ne peut demander aux statistiques agricoles qu'une approximation très large.

M. PETIT estime qu'il y a avantage à évaluer la future récolte en quintaux, parce qu'il faut aussi tenir compte des stocks, ce qu'on ne peut faire par une simple note.

M. MARCH est d'avis qu'il faut laisser faire ce calcul au cultivateur lui-même.

M. DE LASTEYRIE pense que les statistiques perdent beaucoup de leur intérêt si elles ne font que servir de base à des calculs que le public est ensuite obligé de faire.

M. Edmond THÉRY dit que les deux systèmes en présence tendent aux mêmes résultats ; il faut avant tout que ces résultats soient clairs, car l'agriculteur n'a pas toujours sous la main les éléments nécessaires pour les interpréter. Il est partisan du système français, mais il croit qu'il faudrait donner à chaque département, non seulement une note particulière, mais aussi un poids proportionné à l'importance de sa production ; ce serait apporter à la méthode un perfectionnement utile.

M. Yves GUYOT fait remarquer que, parmi les régions agricoles entre lesquelles sont répartis les départements, il n'y en a qu'un certain nombre qui produisent du blé ; il suffit donc de négliger les autres pour avoir une vue d'ensemble suffisamment exacte et répondre au désir exprimé par M. Edmond Théry.

L'ordre du jour appelle ensuite la communication de M. Malzac sur *la statistique à un entrepôt de tabacs*.

M. MALZAC dit que les entrepôts de tabacs, étant les intermédiaires entre les manufactures qui fabriquent les produits et les Contributions indirectes qui les vendent aux débiteurs, sont tenus de maintenir constamment leurs approvisionnements tout en évitant l'encombrement ; la statistique leur permet de satisfaire à

cette double obligation. Les chiffres qu'il apporte sont ceux des opérations d'un entrepôt spécial comprises entre le 13 mai 1910, date d'application des nouveaux tarifs de vente, et la fin de cet exercice. Ces opérations ont produit pour cette période un peu plus de 16 millions de francs de recettes, avec 26 millions pour l'année entière se répartissant à peu près également sur chaque mois; sur ce chiffre, les produits étrangers, dits de luxe, ont fourni 534.296 francs pour les cigares, 516.314 francs pour les cigarettes et 12.041 francs pour le tabac en paquets.

Il est intéressant de constater, au sujet de ces produits, l'influence très favorable qu'a eue sur la vente des cigares de fabrication étrangère la décision du 8 mai 1905, qui en a autorisé la vente au détail dans tous les débits de tabac.

L'application des nouveaux tarifs n'a pas modifié les rapports existant antérieurement entre les diverses qualités des cigares étrangers de luxe, au point de vue de leurs rendements respectifs; ici, le goût du consommateur exerce sur son choix une influence prépondérante. Toutefois, les importateurs ont commencé, vers la fin de l'année, à introduire des types de cigares vendus aux prix existant avant l'augmentation de mai 1910; il sera intéressant de suivre l'influence de ces nouvelles espèces sur la consommation.

La comparaison des recettes des trois derniers mois de 1909 et de 1910 permet de constater que, pour les trois principales catégories de cigares de la Havane, la qualité a sur les recettes plus d'influence que le prix.

En ce qui concerne les produits français, la vente a faibli pour les cigares de 30 et 40 centimes, mais elle a augmenté pour ceux de 35 centimes.

M. Malzac donne ensuite divers détails sur les ventes comparées des produits français et des produits étrangers présentant quelque analogie. Il fait remarquer que la grande recette du monopole est fournie par la vente des tabacs de fabrication française, tant en paquets qu'en cigarettes. Cette vente prête matière à d'intéressantes comparaisons. Il est à noter en particulier que, pour le maryland, le caporal supérieur et le caporal ordinaire, l'élévation du prix de vente de 19 francs à 23^{fr} 25 le kilo pour la première sorte, et de 15 francs à 18^{fr} 60 pour les deux autres, a eu sur la consommation une influence assez fâcheuse; de 1909 à 1910, la vente du maryland est tombée de 709.067 francs à 535.573 francs, et celle du caporal de 2.185.425 francs à 1.216.860 francs. Mais cette baisse n'a affecté que la vente du tabac en paquets et l'augmentation des prix n'a eu aucune influence sur la vente de ces mêmes tabacs sous la forme de cigarettes, soit que les acheteurs de tabac au paquet soient moins dociles au Fisc que les acheteurs de cigarettes, soit que leur condition sociale soit différente.

Il est à remarquer aussi que la statistique des recettes est en général favorable à la vente par petites quantités et que le public donne la préférence aux paquetages plats sur les paquetages cylindriques, quoique ceux-ci soient moins chers.

Enfin, un rapprochement intéressant à faire au point de vue des habitudes des fumeurs est celui de la vente des tabacs en paquets ou au détail, et de la vente en cigarettes; on a pour le tabac seul 6.307.017 francs et pour les cigarettes 5.016.486 francs.

En résumé, tous les produits français et étrangers ont leur clientèle et concourent à la recette de près de 400 millions qu'apporte au budget, pour la France entière, le monopole des tabacs.

M. le PRÉSIDENT remercie M. Malzac de sa très intéressante communication, qui montre que les fumeurs de certains tabacs de luxe ne sont pas arrêtés dans leur consommation par la hausse des prix. Sur sa demande, M. Malzac indique que l'entrepôt de Paris sur lequel ont porté ses statistiques alimente spécialement les IX^e, X^e, XVIII^e et XIX^e arrondissements.

M. Edmond THÉRY fait remarquer que la consommation, dans ces conditions, ne porte que sur une clientèle particulière; il serait intéressant d'avoir pour l'ensemble de la France des chiffres analogues dont on pourrait tirer d'utiles rapprochements.

Il demande si M. Malzac a essayé de se rendre compte de la proportion du nombre des fumeurs au chiffre de la population. Cette donnée serait plus intéressante à connaître que la moyenne de la consommation par tête d'habitant. Il croit qu'on pourrait faire à ce sujet une enquête directe pratiquée dans divers milieux.

M. CADOUX, à propos de l'influence du prix des produits sur la vente, signale un élément qui peut exercer une influence spéciale : c'est la remise accordée aux débiteurs et qui peut être variable suivant les qualités vendues.

M. MALZAC répond que le taux de la remise est à peu près le même pour toutes les qualités de tabacs étrangers.

A une observation de M. DE SAINT-MAURICE qui dit que, contrairement à ce qu'on attendait, c'est surtout la consommation de la classe pauvre qui a souffert de la hausse des prix, il répond que les deux seules qualités dont la vente ait fléchi sont le maryland et le caporal supérieur qu'on peut considérer comme des tabacs de luxe.

M. Yves GUYOT rappelle que sous le ministère Rouvier, alors que la consommation du scaferlati augmentait, celle du maryland tendait à diminuer ; on avait augmenté le prix de cette dernière espèce pour favoriser la production française et accroître les recettes du Trésor.

M. SCHELLE signale l'influence qu'exerce l'habitude prise par les consommateurs et qui tend à maintenir la consommation du maryland, par exemple, auquel les fumeurs se sont habitués.

M. Charles LAURENT fait remarquer que l'augmentation de la consommation du tabac tient pour beaucoup à ce qu'on fume surtout des cigarettes plutôt que du tabac en paquets ; en réalité, il y a déplacement plutôt qu'accroissement de la consommation.

La parole est donnée ensuite à M. Dugé de Bernonville pour sa communication sur la *loi d'assistance aux vieillards, infirmes et incurables, ses premiers résultats, sa répercussion sur les autres formes de l'assistance*.

M. DUGÉ DE BERNONVILLE dit que les résultats d'application de la loi du 14 juillet 1905 ont considérablement dépassé les prévisions. D'après une enquête effectuée en 1906, le Ministère de l'intérieur avait évalué à 294.000 le nombre total des bénéficiaires et les dépenses à 54 millions de francs, dont 48 millions seulement à la charge des communes, des départements et de l'État. Or, au 1^{er} janvier 1908, le nombre des inscrits était déjà de 400.000, il s'est élevé à 512.000 au 31 décembre 1908 et à 555.000 au 31 décembre 1909. Quant au montant des dépenses effectuées, il a été de 80 millions de francs en 1908 et d'environ 91 millions en 1909, dont la moitié à la charge de l'État.

Dans les pays étrangers où il a été institué des dispositions législatives analogues : Danemark (loi du 9 avril 1891), Belgique (loi du 10 mai 1900), Royaume-Uni (loi du 1^{er} août 1908), on a constaté également que les résultats avaient dépassé de beaucoup les prévisions. Actuellement, d'ailleurs, la proportion des vieillards assistés dans ces trois derniers pays est très sensiblement plus élevée qu'en France. En calculant, pour chaque département, la proportion des assistés par rapport à la population totale en âge d'être secourue, on trouve des chiffres qui varient dans de très larges limites (de 10 à 40 % environ) en ce qui concerne les vieillards de plus de soixante-dix ans.

La proportion des assistés est élevée : 1° dans les départements industriels et possédant de grands centres urbains ; 2° dans les départements bretons ; 3° dans la Corse et dans quelques départements du Massif central et des Alpes. Elle atteint sa valeur la plus faible dans la région de l'Est.

La proportion des assistés varie en raison inverse de la part contributive des communes dans les dépenses. Cette dernière relation semble tenir principalement à ce fait que la part contributive des communes varie dans le même sens que la valeur du centime communal démographique ou que l'état économique général. Toutefois, la proportion des charges communales dans les dépenses paraît exercer une influence assez appréciable sur la générosité apportée dans les admissions par

les autorités locales, les admissions étant faites plus largement là où les communes paient le moins.

En ce qui concerne la répercussion de la loi de 1905 sur les anciens modes d'assistance publique, on constate que le nombre des personnes secourues par les bureaux de bienfaisance a un peu diminué du fait de l'application de la loi. Cette diminution n'a pas porté exclusivement, comme on aurait pu s'y attendre, sur les vieillards de plus de soixante-dix ans, les infirmes et incurables. Le nombre des valides de moins de soixante ans secourus, par exemple, a diminué dans de plus grandes proportions que le nombre des vieillards de plus de soixante ans. D'ailleurs, un assez grand nombre de personnes touchant les allocations mensuelles instituées par la loi de 1905 reçoivent aussi des secours des bureaux de bienfaisance. La population adulte des hospices a un peu augmenté de 1906 à 1908, mais dans une faible proportion vis-à-vis du nombre des hospitalisés qui sont actuellement au compte de l'assistance obligatoire ; c'est que les frais d'entretien d'un grand nombre de vieillards, d'infirmes et d'incurables qui étaient autrefois à la charge des hospices sont maintenant payés par le nouveau service.

Enfin, en raison des nouvelles charges qui leur sont imposées par la loi de 1905, les communes ont réduit quelque peu les subventions accordées par elles aux bureaux de bienfaisance et aux hospices.

M. le PRÉSIDENT, après avoir remercié M. Dugé de Bernonville de sa communication très documentée, dit qu'elle montre combien il est dangereux d'édicter des dispositions législatives sans avoir de bonnes statistiques ; il est probable que le projet voté par la Chambre n'aurait pas été modifié par le Sénat dans le sens où il l'a été, si on avait possédé des renseignements plus exacts sur les charges qu'imposerait la loi.

La discussion de la communication est renvoyée à la prochaine séance.

La séance est levée à 10^h 45.

Le Secrétaire général,
A. BARRIOL.

Le Président,
Ch. LAURENT.
